



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 3441

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la généralisation du dépistage du cancer du côlon. Avec près de 36 000 nouveaux cas par an, soit environ 65 % de tous les cancers diagnostiqués parmi la population et un nombre de décès qui lui sont dus chaque année se situant entre 15 000 et 16 000 cas, le cancer colorectal représente un véritable problème de santé publique en France. Or, plusieurs études, rétrospectives et prospectives, menées depuis une dizaine d'années, au sein d'une population âgée de 50 à 75 ans, soumise au moins tous les deux ans au test dit Hémocult (recherche de la présence de sang dans les selles) ont démontré qu'il permettrait une baisse significative des décès liés à cette lésion, de l'ordre de 15 à 20 % du taux de mortalité. On peut dès lors s'étonner de l'absence persistante en France d'un véritable programme de dépistage du cancer qui, s'il était mis en place, à l'instar de certains pays européens, permettrait de préserver quelque 3 000 vies par an. Il lui demande en conséquence si, comme le réclament depuis longtemps plusieurs spécialistes oncologues, il n'est pas envisageable de généraliser dans notre pays un dépistage systématique du cancer colorectal par Hémocult.

Texte de la réponse

Le ministre est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux assurer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de 50 à 74 ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. À terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur 20, et de gros polypes précancéreux 4 fois sur 20. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué. Cependant, il persiste de nombreuses difficultés structurelles à la mise en place de ce dépistage organisé. Les centres de décision sont trop dispersés et cela nuit à l'efficacité du système. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sera amené à proposer une nouvelle organisation des compétences dans le cadre de la loi pluriannuelle de programmation en santé publique que le Gouvernement souhaite déposer au premier semestre 2003.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3441

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3333

Réponse publiée le : 28 octobre 2002, page 3894